

Election CPEV : la SPV renforce sa légitimité

Alors que la nouvelle loi de la CPEV votée en juin 2013 par le Grand Conseil vaudois demandait la constitution d'une nouvelle assemblée des délégué-e-s, alors que les trois faïtières syndicales et les commissions du personnel n'avaient pas trouvé un accord sur le mode d'élection, l'autorité de surveillance des fondations a donc dû imposer un système d'élection. Une usine à gaz que la FSF avait dénoncée et critiquée. Pour exemple : les neuf cercles électoraux, le système majoritaire ou encore le refus d'apparement. Dès lors, le contexte de cette élection était le même pour tout le monde : commissions du personnel, indépendants et syndicats.

S'est donc invitée dans le contexte vaudois une élection afin de mesurer les forces des syndicats et des commissions du personnel. Un peu à l'image de la France, lorsque les élections professionnelles sont effectuées afin de permettre une répartition financière. Avec ladite élection, pas de répartition financière, mais une répartition des sièges pour l'assemblée de délégué-e-s des assuré-e-s de la CPEV. Pour rappel, son rôle principal sera de nommer les quatre représentants des employé-e-s et pensionné-e-s au Conseil d'administration, organe suprême de la Caisse.

Ainsi, le vote a eu lieu entre le vendredi 22 mai au dimanche 31 mai. Le résultat est tombé dans la feuille d'avis officiel du vendredi 5 juin 2015. La liste SPV-FSF a récolté la totalité de neuf sièges du DFJC et la FSF a remporté 22 sièges sur les 30 possibles. Soit plus de 70% des sièges pour la FSF. Cette élection devait constituer un baromètre de représentativité syndicale dans notre canton. Il est évident que ces élections effectuées à bulletins secrets donnent des résultats plus fiables que les chiffres d'adhésions des différents syndicats ou autres, pour lesquels il n'existe aucun moyen de vérification, même si la SPV (environ 3'000 membres) et la FSF (environ 11'000 membres) sont transparentes à ce sujet. Le baromètre indique une nette victoire pour la SPV.

En remportant cette élection, la SPV et la FSF ont donc prouvé qu'elles étaient les actrices syndicales les plus importantes du canton. La SPV, dans le cercle du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, a pu démontrer – tout en regrettant le faible taux de participation certainement engendré par une mauvaise communication de la Caisse – qu'elle avait la plus grande force de mobilisation. Dès lors, forte de cette victoire, la SPV peut se targuer d'avoir renforcé sa légitimité. La légitimité d'être l'interlocuteur premier du DFJC et du Conseil d'État.

Le Comité cantonal, le Comité central de la FSF ainsi que tous les candidat-e-s FSF remercient tous les électeurs qui ont témoigné, à travers leur vote, leur confiance auprès des élu-e-s SPV – FSF. Ces derniers se réuniront une première fois au début du mois de juillet pour une première assemblée des délégué-e-s des assuré-e-s de la CPEV. Les informations relatives à cette AD seront régulièrement données à travers les médias usuels de la SPV.

Comité cantonal de la SPV

Résolution AD SPV du 28 mai 2015

Davantage de temps pour les élèves et non pour l'administratif

Considérant, notamment :

- l'accroissement des tâches administratives par les enseignant-e-s dans les actes quotidiens ;
- le temps consacré pour la gestion financière par l'enseignant-e ;
- la multiplication des directives et formulaires à remplir ;
- le nombre croissant de « sous-directives » locales durcissant davantage les contraintes des directives officielles ;
- le nombre de plates-formes utilisées dans l'école vaudoise (NEO, Evaluation du cycle 2 en EPS, Educa-net, PER, MER, CADEV, ...) et les potentielles futures plates-formes (DAFEO, absences des élèves) ;
- le manque de souplesse et de prise en compte des réalités du terrain pour les commandes à la CADEV ;
- le courrier du Comité cantonal SPV du 21 mars 2014 au Conseil d'Etat, *Rapport de la Cour des comptes sur la Fonction d'Achats et de biens mobiliers à l'Etat de Vaud* ;
- le rapport de la Commission de gestion du Grand Conseil pour l'année 2014 (cf. pp.161-167).

L'AD de la SPV, réunie le 28 mai 2015, au Signal de Bougy, demande au Département de la formation, de la jeunesse et de la culture :

- De décharger l'enseignant-e de toute tâche administrative non pédagogique.
- De renforcer, dès lors, l'équipe des secrétariats des établissements scolaires.
- De simplifier l'ensemble des directives et formulaires. De plus, les directives cantonales doivent être appliquées telles quelles sans de nouvelles interprétations locales.
- De créer un portail unique pour accéder aux plates-formes numériques cantonales. Pour rappel, la SPV considère que l'outil informatique doit faciliter la vie des enseignant-e-s et non être une embûche dans les actes quotidiens de la profession enseignante.
- De simplifier les commandes à la CADEV de manière à ce que chaque enseignant-e puisse avoir du matériel en tout temps pour les élèves. D'ailleurs, en cas de nécessité, un-e enseignant-e doit pouvoir acheter des fournitures hors CADEV.

AD SPV
Signal de Bougy, le 28 mai 2015

Helsana

L'assurance maladie de la SPV, un rabais de 10 à 15% sur les assurances complémentaires est réservé aux membres de la SPV et à leur famille.

Résolution AD SPV du 28 mai 2015

Oui à une prise en charge éducative dans les établissements ! Non à une politique généralisée et uniforme !

Considérant, notamment :

- le mandat délivré par l'Assemblée des délégués SPV de 2014 ;
- le rapport du groupe de travail SPV «Educatrices dans les écoles» ;
- la synthèse de ce rapport ;
- les difficultés de gestion de l'enveloppe en raison des nombreux projets à conduire dans l'école vaudoise.

1. L'AD de la SPV, réunie le 28 mai 2015, au Signal de Bougy se positionne pour l'introduction d'éducatrices/éducateurs ou de mesures socio-éducatives dans les écoles en tenant compte des besoins spécifiques de chaque établissement.

2. De plus, l'AD de la SPV, réunie le 28 mai 2015, au Signal de Bougy, demande au Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, et plus particulièrement à la DGEO, au SESAF et au SPJ :

- D'inscrire l'engagement d'éducatrices/éducateurs dans un établissement scolaire dans un projet éducatif d'établissement. Ce dernier doit être construit et validé par l'équipe enseignante.
- De clarifier le statut des éducatrices/éducateurs.
- De ne pas utiliser l'enveloppe pédagogique pour des mesures éducatives quelles qu'elles soient. Le financement doit provenir d'une autre source.
- De publier le rapport du groupe de travail interservices DFJC qui a traité de la même thématique.
- De créer un groupe de référence cantonal permanent composé de différents partenaires, dont la SPV, afin d'accompagner, évaluer et analyser les projets éducatifs au sein des établissements scolaires.

AD SPV
Signal de Bougy, le 28 mai 2015

La présente résolution s'appuie sur les travaux d'un groupe de travail interne à la SPV composé de Noémie Prod'hom (présidente), Sylvie Bonneau, Isabelle Berney-Monnier, Philippe Corbaz, Paolo Naclerio et Grégoire Yersin.

La synthèse de ce rapport est disponible à l'adresse www.spv-vd.ch/publications.

Résolution AD SPV du 28 mai 2015

Réfléchir à l'informatique dans les classes vaudoises

Considérant, notamment :

la publication de la nouvelle grille-horaire de 2015 et la disparition de l'heure informatique en 7-8P ;

- les attentes fondamentales du PER dans le cadre de la formation générale (MITIC) ;
- l'interpellation Alexandre Rydlo - *Informatique à l'école : fracture ou révolution numérique ?* -, du 13 mai 2014 ;
- la réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil à cette dernière, 4 novembre 2014 ;
- l'inévitable introduction de tablettes numériques dans le monde scolaire ;
- la création d'une nouvelle association pédagogique SPV, eMITIC, et de la future collaboration ;
- le scepticisme du Comité cantonal quant au « bain informatique » en raison de la très faible marge de manœuvre laissée par l'enveloppe pédagogique pour développer des projets médias dans les établissements ;

L'AD de la SPV, réunie le 28 mai 2015, au Signal de Bougy, demande au Comité cantonal :

- De dresser, en collaboration avec eMITIC, un « bilan – perspectives – propositions » sur la question de l'enseignement des MITIC, et plus particulièrement de l'informatique, dans les classes de l'école obligatoire vaudoise.
- De présenter ce bilan et des propositions lors de l'AD SPV 2016.

AD SPV
Signal de Bougy, le 28 mai 2015

Rencontre avec la Cheffe du Département

Le Comité cantonal, les 20 et 26 mai, a rencontré Mme la Cheffe du Département et ses services. A cette occasion, il a été débattu notamment de l'enveloppe pédagogique, de l'entrée dans la profession, de la maîtrise de classe dans les degrés 7-8 H, de l'obligation de commande à la CADEV, de la Loi sur la pédagogie spécialisée. La SPV a également demandé la mise en place d'un groupe de travail d'évaluation de l'entrée en vigueur de la LEO:

Le compte-rendu de cette rencontre sera publié dans l'Educateur de rentrée.

Une nouvelle rencontre devrait avoir lieu cet automne. Les différentes résolutions de l'Assemblée des délégués 2015 seront notamment à l'ordre du jour.